### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2010 POINT N°

## URBANISME SEMI

Rapport d'activités et comptes 2009

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

L'Assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2003 a décidé la dissolution de la SEMI en raison des pertes constatées et du manque d'activités nouvelles et a chargé le cabinet Marie de mener à bonne fin les opérations en cours et de procéder aux opérations de liquidation. Le présent rapport porte sur l'évolution de la liquidation au 31 décembre 2009. Vous trouverez ci-joints, concernant la SEMI :

- ✓ Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 juin 2010,
- ✓ Le rapport du liquidateur,
- ✓ Les comptes annuels approuvés par l'Assemblée générale du 28 juin 2010.

A noter qu'il n'y a pas de rapport du Commissaire aux Comptes, sa mission ayant pris fin avec la mise en liquidation de la société.

Deux opérations étaient gérées par la SEMI sous forme de concession d'aménagement, à savoir les ZAC Parmentier et Bords de Seine. Concernant la ZAC Parmentier, cette dernière a été transférée à la SADEV'94 (Conseil municipal du 25 septembre 2003 – Protocole d'accord du 31 octobre 2003).

En ce qui concerne la ZAC Bords de Seine, les opérations du programme sont achevées de même que le processus administratif, dont la clôture de la ZAC a été approuvée par le Conseil municipal de décembre 2005.

Le dénouement financier de ces deux opérations est intervenu en 2009, avec le reversement à la Ville des sommes respectives de 274 724 € et 748017 € au titre de l'excédent ayant pour origine la participation de la Ville.

Concernant le patrimoine propre, après la longue période de préparation avec le notaire et les services de la Ville, la liquidation est achevée sur l'ensemble de ce patrimoine avec pour effet de purger le fichier cadastral de la SEMI.

Enfin, en ce qui concerne les contentieux « fiscaux » et « affaire copropriété Marat », ils sont aujourd'hui clos, avec une incertitude toutefois pour le contentieux de la copropriété Marat liée à la complexité de la situation, qui ne permet pas d'estimer avec une assurance absolue son incidence financière définitive.

Les comptes ci-joints laissent apparaître au 31 décembre 2009 un résultat net comptable qui se solde par un excédent de 966 544,59 € lié en grande partie à la cession du patrimoine de la SEMI en 2009.

Si l'incidence du contentieux Marat ne recèle pas d'imprévus financiers, la clôture de la liquidation devrait s'opérer dans l'année 2010.

Je vous propose donc d'approuver le rapport d'activités et les comptes de la SEMI arrêtés au 31 décembre 2009.

PJ: rapport d'activités et compte 2009 (en annexe)

# **URBANISME**

**SEMI** 

Rapport d'activités et comptes 2009

### LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1524-5,

considérant que les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit annuel des sociétés d'économie mixte,

vu le rapport d'activités et les comptes de résultats de la SEMI arrêtés au 31 décembre 2009, ci-annexés,

### **DELIBERE**

par 39 voix pour et 5 abstentions

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE le rapport d'activités et les comptes de la SEMI arrêtés au 31 décembre 2009.

RECU EN PREFECTURE LE 21 DECEMBRE 2010 TRANSMIS EN PREFECTURE LE 21 DECEMBRE 2010 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 17 DECEMBRE 2010